

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2024 062-216208694-20240325-DE_2024_11-DE

République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 25 mars 2024

Date de la convocation: 20/03/2024

Membres en exercice :

15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE

Représentés : Nathalie BART, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Ingrid LORIDANT

DE_2024_11 - Objet : Accord autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la communauté urbaine et de la FDE62 pour le chauffage de l'école

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

La commune souhaite engager des travaux d'amélioration de chauffage au niveau de l'école.

Pour boucler le plan de financement nous souhaitons solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras et une subvention auprès de la FDE62.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter et à encaisser un fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras et une subvention auprès de la FDE62.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à encaisser un fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras et une subvention auprès de la FDE62.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--